



## LETTRE DU PRESIDENT AUX RETRAITES

Les élections qui se sont tenues en novembre dernier ont permis à la profession d'élire un nouveau Conseil d'Administration, composé de 16 administrateurs vétérinaires, dont 2 représentants du collège des allocataires. Puis, c'est à l'occasion du premier conseil du mandat, qui s'est tenu le jeudi 11 janvier, que le bureau a été élu par ses pairs, pour une durée de 3 ans.

Les administrateurs ont choisi de me reconduire à la fonction de Président, décision dont je me trouve très honoré. Dans une période de profonde réforme du système de retraite français, la tâche ne sera pas de tout repos, mais s'annonce riche et passionnante pour défendre les spécificités des régimes de notre profession.

Côté chiffres, la valeur de service du point de retraite de base a été augmentée au 1er octobre 2017 par le gouvernement de 0,8% pour atteindre 0,5672€. Concernant la retraite complémentaire, gérée en propre par vos élus, la décision du Conseil d'Administration du 14 septembre dernier a été de revaloriser la valeur de service du point de 0,4% au 1er janvier 2018, pour le porter à 34,76€. Ce même Conseil a décidé d'augmenter la valeur du point de rente du Régime Invalidité Décès à 42€ au 1er janvier 2018, soit une hausse de 2,43%.

J'attire votre attention sur le fait, mais les médias l'ont largement commenté, que le gouvernement a décidé d'augmenter au 1er janvier 2018 de 1,7% la part de CSG déductible, ce qui fera passer le taux global des prélèvements sociaux de 7,4% à 9,1% sur le montant des pensions. Cette hausse des prélèvements obligatoires va, pour la majorité d'entre vous, se traduire par une perte de pouvoir d'achat, qui ne sera malheureusement pas compensée par l'Etat.

Je vous rappelle, par ailleurs que, dans le cadre du développement de la dématérialisation et par souci écologique et d'économie pour notre Caisse, l'attestation fiscale des allocations versées en 2017 et votre notification de pension mensuelle pour 2018 sont disponibles dès aujourd'hui en téléchargement dans votre espace personnel du site de la CARPV, dans la rubrique « Mes documents ». Elles ne vous seront dorénavant plus envoyées par courrier postal.

Si vous n'êtes pas encore inscrits, je vous incite à créer dès à présent votre espace personnel, accessible depuis la page d'accueil du site de la CARPV : [www.carpv.fr](http://www.carpv.fr)



Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2018.

Gilles DESERT, Président de la CARPV.

*Rappel : N'oubliez pas d'informer la Caisse de vos changements de situation familiale (ceux-ci peuvent avoir des conséquences sur vos prestations) et de mettre à jour vos coordonnées personnelles à partir de votre espace personnel.*